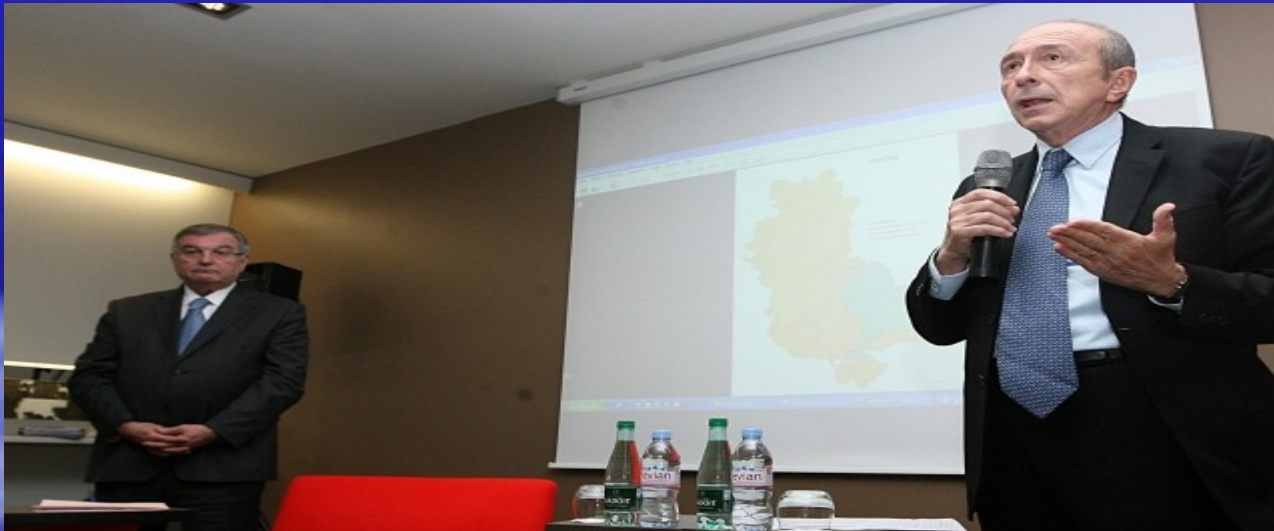


Journée d'étude métropoles
Marseille
12/03/15

La Métropole de LYON
Dans le contexte de réforme
territoriale

Rappel du contexte :

- Annonce de la création de l'euro métropole lyonnaise par voie de presse le 04/12/2012 :



GRANDES ÉTAPES DU PROJET

Volonté de création
d'une métropole

2012

État des lieux et mise en place
des commissions politiques et
techniques, en charge du projet.

2013

Préparation avec le Grand Lyon des
futurs transferts vers la métropole

2014

Création du nouveau département du Rhône
et de la métropole de Lyon

2015

PARCOURS DE LA LOI



- 1** Début 2013 : Avant-projet de loi.
- 2** Avril 2013 : Présentation du projet de loi en Conseil des Ministres
- 3** Juin 2013 : Adoption par le Sénat (1ère lecture)
- 4** Juillet 2013 : Adoption par l'Assemblée Nationale (1ère lecture)
- 5** Octobre 2013 : Adoption par le Sénat (2nde lecture)
- 6** Novembre 2013 : Renvoi en 2nde lecture devant l'Assemblée Nationale
- 7** Fin 2013 : Vote de la loi
- 8** Janvier 2015 : Création d'un nouveau département du Rhône et de la métropole de Lyon



ZOOM SUR...

RHÔNE
LE DÉPARTEMENT

GRANDLYON

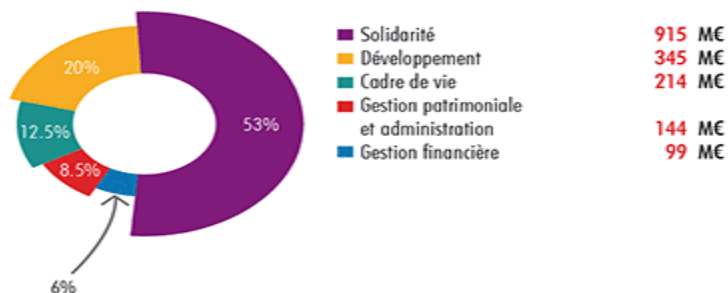
POPULATION

1.7 MILLION D'HABITANTS

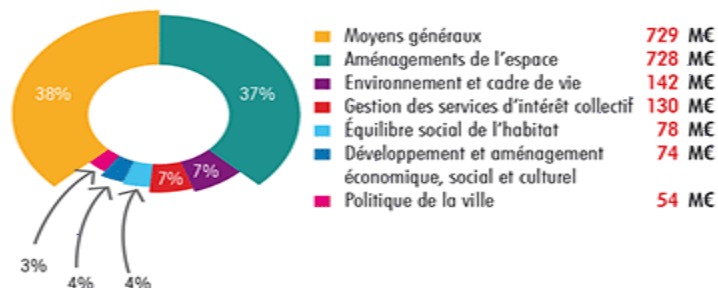
1.3 MILLION D'HABITANTS

COMPÉTENCES ET BUDGET

BUDGET 2013 2217 MILLIONS D'EUROS
DONT 500 M€ POUR LA GESTION ACTIVE DE LA DETTE



BUDGET 2013 1935 MILLIONS D'EUROS



INVESTISSEMENT/FONCTIONNEMENT

INVESTISSEMENT 18 %
FONCTIONNEMENT 82

INVESTISSEMENT 55 %
FONCTIONNEMENT 45

AGENTS

5700 AGENTS DU DÉPARTEMENT
DONT ASSISTANTS FAMILIAUX



■ Catégorie A : 20%
■ Catégorie B : 35%
■ Catégorie C : 45%

4700 AGENTS DU GRAND LYON



■ Catégorie A : 15%
■ Catégorie B : 13%
■ Catégorie C : 72%

Éléments globaux de calendrier 2014

Janvier - Avril : Préparation technique : comparaison règles de gestion, préparation SI-paie, préparation scénarios d'organisation cible de la métropole, préparation scénarios modalités d'affectation, etc.);

Mars - Avril : Elections puis nomination du nouvel Exécutif Grand Lyon;

Mai - Juin : Validation de l'organisation cible Métropole et présentations en CTP Conseil général et Grand Lyon;

Juin - Septembre : Période de positionnement des agents et d'arbitrages; PASSERELLE EMPLOI en temps : Directeurs, chefs de service, chefs de bureaux (les 3 ont été reçus en entretien) les non encadrant n'ont pas été reçus ils ont dû se positionner sur de nouveaux profils de postes par un lien internet individualisé : aucune transparence, personne n'a été prioritaire sur son poste, ce sont des algorithmes qui ont profilé les profils proposés : difficile de mobiliser les agents compte tenu de l'échelonnement du dispositif, le dispositif n'a jamais été passé en amont au CTP malgré nos demandes

Septembre : Information individuelle des agents et reprise des données agents dans le Système d'information Paie; en fait en décembre, des agents étaient encore sans poste !

Octobre - Décembre : Elaboration des doubles payes pour les agents issus du Conseil général; ça n'a pas fonctionné

Courant 2015: Transfert officiel et prise de poste des agents dans un grand chaos : les logiciels ADPA, PCH, FSL... ont été mis à l'

Une étape institutionnelle annoncée :

- La Métropole de Lyon a vu le jour le 02/01 /2015. Suite au vote de la loi MAPTAM le 27 janvier 2014 officialisant, notamment, sa création, la Métropole et le nouveau Rhône se sont préparés ... *Aujourd'hui*, deux collectivités :
- Le Département du Rhône continue d'exister avec ses compétences actuelles mais sur un territoire modifié, hors du périmètre du Grand Lyon sous réserve de la nouvelle donne législative en cours). Il a pour nom : **Le Nouveau Rhône**
- Le Grand Lyon devient quant à lui une nouvelle collectivité appelée « **Grand Lyon la Métropole** », reprenant les compétences du Département sur son territoire.
- *Objectifs affichés :*
 - Modernisation de l'action publique locale
 - Simplification du paysage administratif pour le citoyen
 -

Quelques évidences...stratégiques

- L'organisation syndicale : Anticiper, s'informer, se rencontrer, analyser, se coordonner : le syndicat s'est réorganisé en interne des mai 2013
- Outils : prendre appui sur les textes, être accompagnée par une convention juridique, faire fonctionner ses réseaux : CGT, presse, renseignements généraux, élus politiques.
- L'unité syndicale : intersyndical, oui a condition que ce soit la CGT qui soit à la manœuvre
- Etre réactif : assemblées générales du personnels, tournées des services : la grève du 3 juillet a été actée et préparée sur 8 jours. Il faut savoir créer l'effet de surprise.
- L'instance à privilégier : le CHSCT, prévention du risque psycho social : demande d'expertise et consultation du CHSCT pour avis sur les conditions de transfert : rappel pas d'appel d'offre sur le choix de l'expert et vigilance sur le cahier des charges.
- Etre sur le pont 24/24 : le syndicat n'a pas pris de vacances, entre mai et juillet 2014, les risques psycho sociaux étaient au maximum
- Un impératif : agir pour l'intérêt de tous et de la CGT

LA CARTE

- **Le Nouveau Rhône comprend désormais 13 cantons qui sont colorisés et 230 communes.**
- 26 conseillers départementaux : 13 hommes et 13 femmes
- La Métropole de LYON en blanc regroupe 59 communes.
- **Sa population au 01/01/2015 est de 429011 habitants**
- Le canton le plus peuplé est ce lui de Genas :37940 habitants et le moins peuplé est celui de Tarare 26481 Habitants.
- Le canton de Brignais regroupe 6 communes, celui de Thizy les bourg : 28.



La situation avant 2015 :

- 2 structures différentes :
- un EPCI : Le Grand Lyon
- une collectivité : Le Département
- les 2 travaillent ensemble, se rencontrent toute l'année 2014 pour partitionner le patrimoine, les bijoux de famille et le personnel sous l'autorité de la CLECT* a la chambre régionale des comptes

La situation en 2015

- Les conditions de travail : les groupes dits de négociation qui ont fonctionné de septembre à décembre 2014 sur temps de travail, action sociale, rémunération...visaient à anéantir les acquis sociaux des 2 collectivités :
- La riposte :
- action du 6 novembre 2014 à 'initiative de la CGT : 21% des agents Grand LYON et Conseil Général en grève et 1200 participants au rassemblement devant le futur Conseil de Métropole
- Comité technique du mardi 20 janvier : vote unanime du collège représentants du personnel Métropole contre les dossiers présentés par la Direction Générale qui n' a pu les présenter en délibération au Conseil de Métropole le 23 janvier et qui est obligé de les présenter à nouveau au Comité du 12 février, puis au Conseil de Métropole du 23 Février, ce qui laisse le temps à la CGT de convoquer une intersyndicale le 5 février..Une action de grève est prévue le 23 mars en intersyndicale

La situation en 2015 ...suite

- **La mise en œuvre des compétences de la Métropole :**
- **La Conférence des Maires qui seront.....consultés**
- **Le pacte de cohérence territorial initié par le Président de la Métropole :**
- **EXEMPLE :** Les arrêtés de stationnement sont laissés aux mairies, les arrêtés de circulation sont compétences métropolitaines, le personnel restent mairie et la contribution financière de la Métropole sera de 12€ par arrêté, alors que le prix de revient « minimum » est de ..45€ !
- **La riposte CGT :** un courrier CGT Ville de LYON et CGT C Général et UFICT Grand LYON en decembre 2014 à tous les Maires avant qu'ils ne passent la délibération à leur Conseil Municipal
- **EXEMPLE :** Le rapprochement communes/métropole sur les compétences sociales : fusion des CCAS et des maisons d Rhone
- **La riposte CGT :** Une réflexion d'ensemble interpro pour mettre en avant les propositions CGT et alerter les citoyens

Les compétences sociales à la Métropole

L'insertion (RSA, fond d'aide aux jeunes...) est transféré **au pôle emploi et développement économique.**

Le RSA, la PCH (handicap), l'ADPA (autonomie), La santé et la PMI, les thématiques enfance et famille, le logement sont dans le **pôle solidarité et habitat.**

La question des **territoires** est située dans **un autre pôle**

La question des **ressources** est dans un **pôle ressources.**

Notre syndicat est en train de travailler et de faire des propositions car il n'y a pas d'articulation visible et cohérente entre ces pôles

Ce qui induit un problème de visibilité, de cohérence et de perte de repères professionnels, mais aussi une perte d'efficacité du service public

Missions sociales, lien social et argumentaire CGT

Quelles mutualisations seront décidées :

- entre les CCAS et les missions sociales des Maisons du Rhône?
- entre les services de santé municipaux et la Protection maternelle et infantile?

Quelle information aux personnels et aux citoyens ?

Qu'est ce que la CGT anticipe, réfléchit et propose?

Comment les différentes structures CGT (syndicats, unions et coordinations, comité

régional) échangent et travaillent ensemble sur ces questions?

Comment partageons-nous et construisons-nous des revendications communes ?

Comment les portons-nous à la connaissance de l'organisation CGT?

Les métropoles et ...le projet de loi NOTR !

- **IL ne faut pas déconnecter les différents textes législatifs concernant la réforme territoriale :**
- Le projet de loi NOTRe adopté par le Sénat le 27 janvier 2015 (192 voix pour et 11 voix contre) est le troisième volet de la réforme territoriale après la loi MAPTAM 27 janvier 2014 et la loi relative à la délimitation des régions,
- Le texte en l'état :
- **supprimerait la clause de compétence des Départements et Régions**
- **Le transfert envisagé des routes départementales et collèges**
- Modifierait le champ de compétences des communautés de communes et le transport routiers non urbains (sauf le transport des élèves)
- **Le texte prévoit 2 articles sur les personnels : article 22 et 35 et la création de guichets uniques et maisons de services publics y compris en DSP**

La situation en 2015 ...suite

La mise en œuvre des compétences de la Métropole :

La Conférence des Maires qui seront.....consultés

Le pacte de cohérence territorial initié par le Président de la Métropole :

EXEMPLE : Les arrêtés de stationnement sont laissés aux mairies, les arrêtés de circulation sont compétences métropolitaines, le personnel restent mairie et la contribution financière de la Métropole sera de 12€ par arrêté, alors que le prix de revient « minimum » est de ..45€ !

La riposte CGT : un courrier CGT Ville de LYON et CGT C Général et UFICT Grand LYON en décembre 2014 à tous les Maires avant qu'ils ne passent la délibération à leur Conseil Municipal

EXEMPLE : Le rapprochement communes/métropole sur les compétences sociales : fusion des CCAS et des maisons ud Rhône

La riposte CGT : Une réflexion d'ensemble interpro pour mettre en avant les propositions CGT et alerter les citoyens : au niveau du collectif UD métropoles et organisation par notre syndicat d'une journée d'études le 19 mars 2015: la Métropole et ses compétences sociales : un défi pour la CGT, un enjeu pour les citoyens

Pôle métropolitain - Approbation des modifications statutaires lors du Conseil de Métropole du 23 mars : a surveiller de très pres

Les réformes territoriales s'inscrivent dans un historique

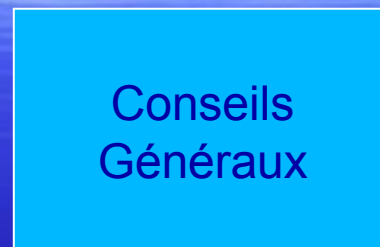
- **Phase 1** décentralisation : Loi Defferre 1982 : création des 3 statuts : FPT, FPH en plus de la FPE
- **Phase 2** décentralisation : Loi Raffarin 2003 : : la France cesse d'être un état un et indivisible pour devenir une organisation décentralisé pouvant avoir recours à des expériences et créer des collectivités à statut particulier(modification constitutionnelle) transfert de 120 000 agents de l'Etat vers les Départements et Régions

Un arsenal législatif supplémentaire

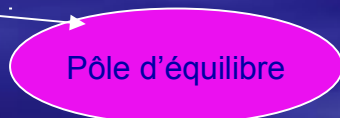
- **Concernant les métropoles** : loi du 27/01/2014 dite loi MAPTAM : modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.
- **Concernant les fusions de régions** : Le projet de loi portant fusion des régions, habilement baptisé : projet de loi « NOTRE » (« Nouvelle organisation territoriale de la République ») inquiète fortement les élus ruraux, notamment par rapport à la suppression des conseils généraux
- N'oublions pas la loi du 16 décembre 2010 permettant les regroupements des départements et régions, introduisant les métropoles à partir de 500 000 habitants, **les pôles métropolitains et les regroupements de communes. Pour notre Pôle Métropolitain il a été élargi en janvier 2015 et lors du Conseil de Métropole du 23 mars, un projet de délibération prévoit des modifications statutaires à surveiller....**

Schéma départemental D'accès aux services publics

Dans le cadre de la conférence territoriale de l'action publique
les représentants du pôle métropolitain peuvent être présents,
l'enseignement secondaire (collèges ou lycées) peuvent devenir
d'intérêt métropolitain



Le pôle métropolitain peut concentrer
des compétences les EPCI en sont dessaisis
dès lors qu'elles deviennent d'intérêt métropolitain



**Pôle d'équilibre territorial et rural:
notion d'intérêt territorial**

Les principales incertitudes sur la loi NOTR

- **Le seuil mini-mum des interco (20 000 hab)**
- - La place et le rôle des conseils généraux : main-tien ou pas, 53 départements ruraux sur quel cri-tère ?
 - Les rela-tions métro-po-les régions
- **Le rôle pres-crip-teur des sché-mas régio-naux sur les autres col-lec-ti-vi-tés**
- Le finan-ce-ment
- Le mou-ve-ment initié par les élus sur les fusions de com-mu-nes
fin de la clause de com-pé-tence géné-rale pour les régions et les départe-ments
- Pouvoir de règle-men-ta-tion pour les régions
- **Possibilité d'orga-ni-sa-tion « expé-ri-men-tale » dans la répar-ti-tion des com-pé-ten-ces entre l'Etat et les col-lec-ti-vi-tés**

Concernant notre région

- 3 Métropoles : LYON (collectivité a statut particulier) GRENOBLE (EPCI) et
- Genève qui de part son statut international empiète largement sur le territoire frontalier.

- **Dans le cadre de la fusion des régions Auvergne Rhône Alpes, les collectivités ont créé deux comités de suivi par région** : pour celui de RA les représentants des groupes politiques de la Région, plus la présidente du Ceser et le président du groupe de travail « prospective » du Ceser. Les organisations patronales et syndicales ont demandé officiellement à y être associées.

- **Proposition de loi Gaymar** pour les deux Savoie : ce statut inspiré de la métropole lyonnaise ferait des deux Savoie une nouvelle collectivité avec des compétences très larges, quasiment autonome de la Région.
- **Également, un protocole entre Conseil Général 38 et la région** sur la formation, l'économie et l'utilisation par la région des équipements territorialisés du Conseil Général.
- **En cours aussi, un protocole entre Conseil Général 01 et la région sur la gestion des transports publics**, en raison de la tradition de gratuité dans ce département, que la Région ne souhaite pas étendre sur l'ensemble du territoire.
- Les Conseils Généraux 07 et 26 ont annoncé un « partenariat renforcé ».
- **Et bien entendu la création au 1er janvier 2015 de la métropole lyonnaise et de l'élargissement du pôle métropolitain lyonnais.**

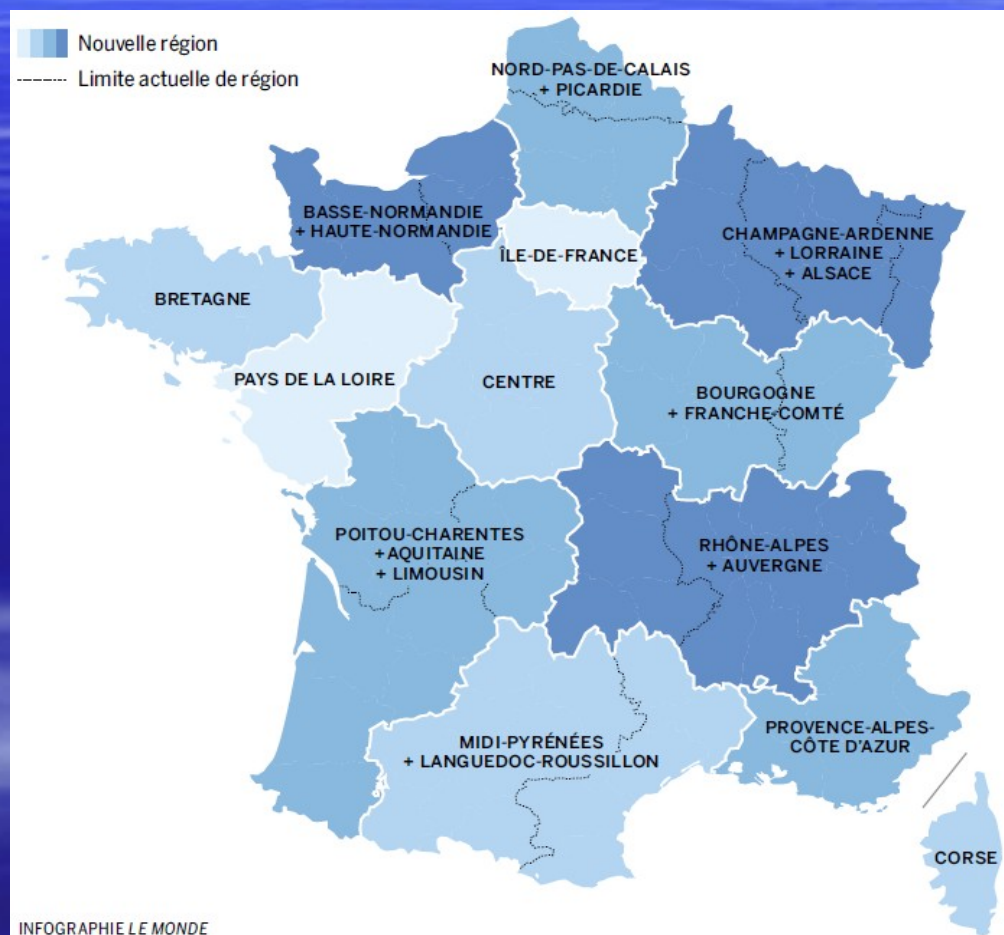
Un constat

- Un sentiment de relégation de certains territoires. Des craintes des territoires ruraux de se trouver abandonnés, accentuées par la diminution des emplois publics au sein de l'administration déconcentrée de l'État.
- Une complexité du tissu de nos collectivités territoriales, avec une superposition de compétences.

Les principes

- ***Créer des régions fortes , disparition de certains départements?***
- ***Clarifier les compétences des collectivités locales***
- ***Faire monter en puissance les intercommunalités : le seuil proposé est de 20 000 habitants***
- ***Faire monter en puissance l'administration déconcentrée de l'État dans les territoires : ex plus de pouvoirs au préfet.***

13 « nouvelles » régions



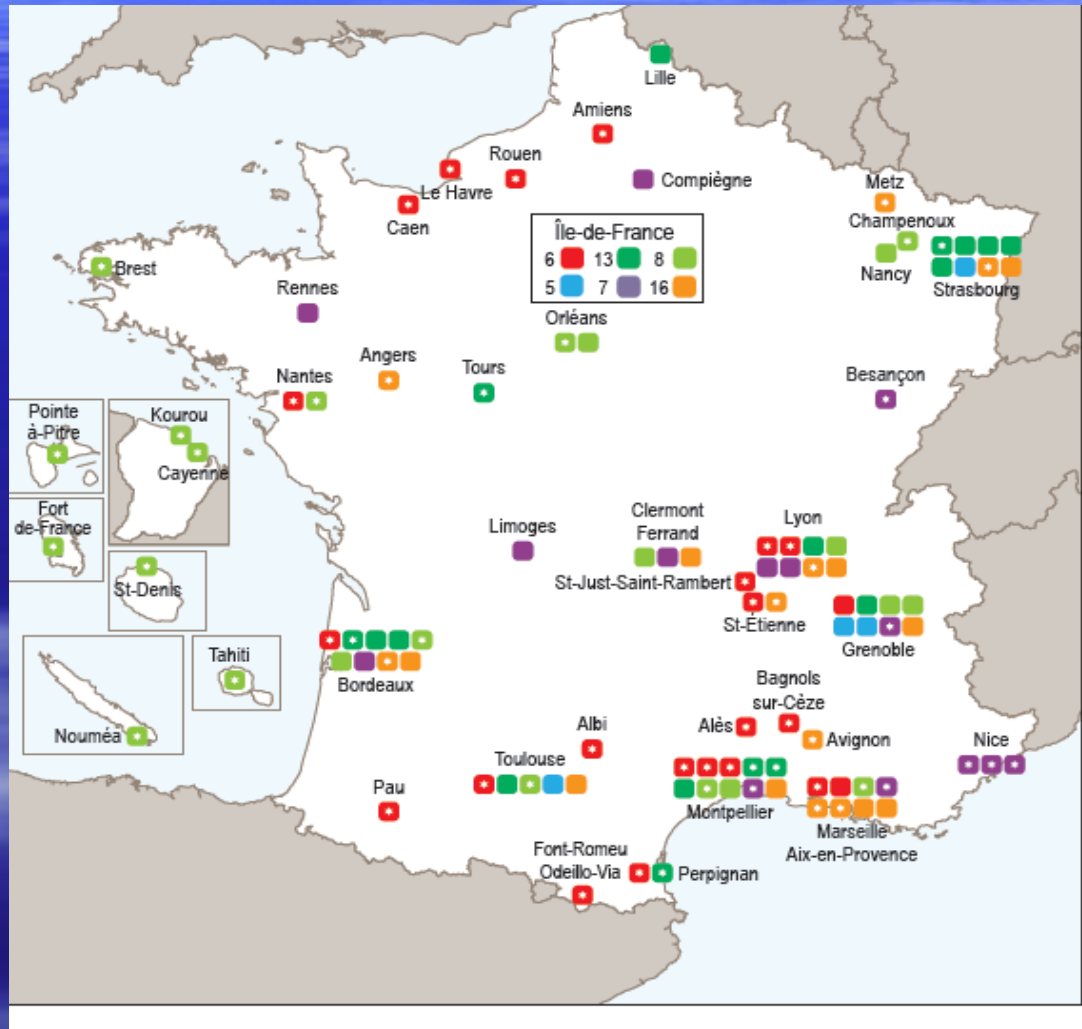
Laurence MARGERIT CGT des personnels du Département à la Métropole

Quelques chiffres qui parlent d'eux-mêmes

- Les 10 régions ayant au moins une métropole en leur sein sur leur territoire concentrent :
 - - 67 % de la population,
 - - 76 % du PIB,
 - - 70 % des pôles de compétitivités,
 - - 80 % des laboratoires d'excellence.

- les 14 métropoles et grandes agglomérations concentrent :
 - - 39 % de la population,
 - - 51 % du PIB,
 - - 43 % des emplois,
 - - 70 % des demandes de brevets.

Laboratoires d'excellence et investissement d'avenir



Laurence MARGERIT CGT des personnels du Département à la Métropole

La France et l'Union européenne

- Les zones rurales représentent 78 % du territoire et 31 % de la population et 61 % de la population vit dans une commune de plus de 5 000 habitants.
- Sur les 89 000 communes de l'UE, 80 % sont situées dans seulement cinq pays : France (41 %), Allemagne (13 %), Espagne (9%), Italie (9%) et République tchèque (7 %)
- La plupart des pays ont entrepris une réduction du nombre de leurs communes.

Cette réforme est totalement inacceptable tant sur la forme que sur le fond.

- ***L'objectif affiché par la réforme :***
- **Ancrer la France dans la compétition européenne et mondiale**
Participer à la réduction des dépenses publiques : Des intercommunalités renforcées : C'est à terme la disparition des communes sous leur forme actuelle
La fin des départements
La disparition à terme des départements est assez cohérente dans la démarche gouvernementale, coïncés entre de grandes intercommunalités et les régions.
Un rôle différent pour l'Etat – Réforme de l'Etat : 3 missions recentrées :
 - protéger les citoyens les plus fragiles,
 - garantir l'égalité des droits et des chances,
 - assurer la sécurité et l'exercice des libertés.

Pourquoi ?

- Elle n'apporte pas de réponses aux problèmes essentiels comme la satisfaction des besoins, l'emploi, le pouvoir d'achat, le mieux vivre ensemble, ...

Au minimum, pour la CGT, cette réforme territoriale, qui aura des conséquences sur la vie quotidienne de chacun-e, aurait dû être précédée d'une large consultation publique, associant les organisations syndicales de salariés et les principaux acteurs de la société civile.

Cette réforme pose beaucoup de questions car elle porte sur l'organisation institutionnelle

Les collectivités, l'investissement etl'emploi !

- Cette réforme va entraîner, ainsi que la baisse des dotations prévues une l'investissement des collectivités qui va diminuer alors qu'on en a besoin, notamment pour les aspects infrastructures, logement, transition énergiques
- RAPPEL : les collectivités représentant 70% de l'investissement public, ce qui a un impact sur l'emploi conséquent : BTP.....
- L'effet domino sur les aspects économiques a-t-il été anticipé?

■

Et encore :

- Elle aggrave le phénomène d'enchevêtrement et d'imbrication des compétences et des financements et brouille davantage encore la lecture déjà complexe de la répartition des compétences entre les différents acteurs publics locaux.
- Cette réforme va dans le meme réformes qui vont dans le même sens que d'autres : hôpital, université, loi sur la transition énergétique....il s'agit donc d'une attaque cohérente et concertée au plus haut niveau

Pour les agents publics

- La contractualisation des politiques publiques privilégie l'émergence d'une Fonction publique d'emploi (Fonction publique sous contrat et flexibilité des postes et conditions d'emploi) au détriment d'une Fonction publique de carrière et d'une administration neutre, impartiale et égalitaire protectrice des droits fondamentaux du citoyen.
- La Fonction publique sous contrat implique la négociation de l'organisation et des conditions du travail alors qu'elles relèvent de la concertation et de la loi dans le cadre statutaire.

Un enjeu pour la CGT :

- Quelles orientations nous proposons pour dépasser le capitalisme, dans une orientation de développement humain durable ?
- Les citoyens, les salariés attendent une réponse à leurs besoins, une relance industrielle, une rénovation des services publics, la création d'emplois, l'augmentation du pouvoir d'achat.
- Quelles réflexions, débats mobilisations développons-nous dans les entreprises et services, dans les territoires ?
- Quelle organisation CGT dans les territoires, si ces évolutions vont jusqu'au bout de leur logique ? Ce document n'aborde pas cette question, qui existe cependant.
- Quelle représentation citoyenne et sociale au sein de ces nouvelles instances?



Laurence MARGERIT CGT des person
els du Département à la Métropole